

## INTERVENANTS

Responsable de l'unité :  
Dr BURNET

Chef de Service :  
Dr LUC Julien

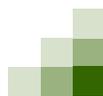
Praticien Hospitalier :  
Dr TROUVE

Psychologues :  
M. LIMOUSIN  
Mme MARINI  
Mme MATRAT  
Mme PYOT

Equipe infirmière.

Assistante de service sociale

Cadre de Santé:  
Mme NURMILA



### Service Médical

Centre de Détention de Salon de Provence :  
Quartier Bel Air - B.P. 376  
13668 Salon de Provence

Tel : 04.90.44.61.05  
Fax :

secretariat\_spad@ch-montperrin.fr

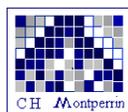
### Jours et Heures d'ouverture du Secrétariat

du lundi au vendredi  
8h 30 à 16h 30



*Le service du SPAD a été créé en 1994, suite à la réorganisation du Schéma de santé déléguant aux hôpitaux (dont les hôpitaux psychiatriques) les soins aux personnes détenues en les rattachant à un dispositif de droit commun.*

**S.P.A.D.**  
**C.D Salon de Provence**  
*(Service de Soins  
Psychiatriques  
Ambulatoires aux Détenus)*



**CH MONTPERRIN**  
109 Avenue du Petit Barthélémy  
13617 Aix-en-Provence

## Présentation

Le SPAD est un service de Psychiatrie qui propose des soins ambulatoires spécialisés aux personnes détenues.

Il fait partie intégrante de l'unité sanitaire (USMP) du Centre de Détention, qui regroupe des soins somatiques proposés par l'UCSA, des soins de santé mentale proposés par le SPAD, et un suivi de préparation à la sortie et de prévention de la rechute (addictions) proposés par le CSAPA.

Mis en place en 2002, ce service est rattaché au Centre Hospitalier Montperrin d'Aix-en-Provence.

Il est totalement indépendant des services de la Justice et de l'Administration Pénitentiaire.

Comme tout dispositif médical le SPAD garantit le secret médical, la confidentialité des entretiens et des éléments contenus dans le dossier médical.

## Proposition

### Une dynamique de soins :

- un accueil et / ou suivi en entretien infirmier spécialisé dans les soins psychiques
- des consultations individualisées par :
  - ⇒ un médecin psychiatre
  - ⇒ un psychologue
- de médiations thérapeutiques groupales (C.A.T.T.P.), sur indication médicale d'un psychiatre, pour des personnes bénéficiant d'un suivi dans l'objectif d'un bénéfice
- d'une prise en charge par l'assistante sociale spécialisée et limitée dans le domaine de spécificités liées aux problèmes de santé mentale

### Un travail de liaison avec :

l'UCSA : Service de médecine générale du Centre Hospitalier de Salon de Provence

le CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie du Centre Hospitalier Montperrin

le Centre Hospitalier Montperrin lors d'hospitalisation et pour le suivi à la sortie

Le CPIP Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation est un partenaire de travail.

Les Structures Associatives.

Les Structures Médicales Ambulatoires publiques ou privées.

## Fonctionnement

### A l'attention des personnes détenues

*Jours et Heures de consultations :*

du lundi au vendredi

de 8h 30 à 11h 30 et de 14h 00 à 16h 30

### *Pour prendre rendez-vous :*

Rédigez un courrier directement adressé au SPAD, en indiquant :

- l'objet de votre demande ;
- Nom Prénom et numéro d'écrou

Puis déposez votre courrier dans les boîtes aux lettres réservées aux dispositifs de soins UCSA/SPAD.

Un rendez-vous vous sera alors proposé.